



Compte Rendu de la réunion de Conseil Municipal du Jeudi 11 avril 2019 à 19h30

L'an deux mil dix-neuf, le onze avril à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de Clairmarais s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie « salle des réunions », sous la présidence de Monsieur Damien MOREL, maire, en suite des convocations adressées au domicile des conseillers municipaux, le quatre avril deux mil dix-neuf.

| <u>Etaient présents</u> | |
|--|--|
| Damien MOREL, maire | Valérie LASAGESSE, conseillère municipale, |
| Francis FLAJOLET, premier maire adjoint, | Christine TAVERNIER TRACHE, conseillère municipale |
| Jean-Luc ANSELLE, deuxième maire adjoint | Philippe HOCHART, conseiller municipal |
| Casimir LETELLIER, quatrième maire adjoint, | Céline LAMBERT, conseillère municipale, |
| Marie-Paule CORNUAU, conseillère municipale, | Régis CLETON, conseiller municipal, |
| Monique DEVISSCHER, conseillère municipale, | Véronique RUCKEBUSCH, conseillère municipale, |
| <u>Absents / Excusés</u> | |
| Sandrine DERUDDER, troisième maire adjointe, donne pouvoir à Christine TAVERNIER | |
| Patrick PREVOST, conseiller municipal, donne pouvoir à Damien MOREL | |

1. Secrétaire de séance

Madame Marie-Paule CORNUAU est désignée secrétaire de séance, à l'unanimité.

2. Décisions du maire

Sans objet.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 14 février 2019

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

4. DELIBERATION 2019-011 - APPROBATION DU CA 2018 AFFECTATION RESULTAT.

Rapporteur : Monsieur Damien Morel

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Damien Morel, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018, dressé par Monsieur Damien Morel, président, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT |
|--|-----------------------|-----------------------|
| Mandaté | 99 401.23 | 384 518.16 |
| Titre (1) | 148 381.07 | 439 341.99 |
| Résultat de l'exercice 2018 | 48 979.84 | 54 823.83 |
| Résultat à la clôture de l'exercice précédent | -62 901.59 | 287 809.27 |
| dont part affectée à l'investissement – compte 1068 | | 117 112.00 |
| dont excédent de fonctionnement reporté – compte 002 | | 170 697.27 |
| Résultat de clôture de l'exercice 2018 | -13 921.75 | 225 521.10 |

| | | | |
|------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Engagement dépenses | | 17 558.71 | 0,00 |
| Engagement recettes | | 0,00 | 0,00 |
| | Résultat N | -31 480.46 | 225 521.10 |
| Résultat global | | 194 040.64 | |

(1) dont affectation :

117 112.00

Tableau d'affectation du résultat de la délibération du compte administratif

| Libellé | Fonctionnement | | Investissement | | Ensemble | |
|----------------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent |
| Résultats reportés | 0,00 | 170 697.27 | 62 901.59 | 0,00 | 0,00 | 107 798.68 |
| Part affectée à l'investissement | | | | 117 112.00 | | 117 112.00 |
| Opération de l'exercice | 384 518.16 | 439 341.99 | 99 401.23 | 31 269.07 | 483 919.39 | 470 611.06 |
| Totaux | 384 518.16 | 610 039.26 | 162 302.82 | 148 381.07 | 483 919.39 | 695 518.74 |
| Résultat clôture | 0,00 | 225 521.10 | 13 921.75 | 0,00 | 0,00 | 211 599.35 |

| | |
|-------------------------|-----------|
| Besoin de financement | 13 921.75 |
| Excédent de financement | 0,00 |

2° Le Maire s'étant retiré, le vote se déroule sous la présidence de Monsieur Francis FLAJOLET, premier Maire adjoint.

Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

Votants = 12 (dont 1 POUVOIR)

Abstention = 0

Contre = 0

Pour = 12

3° Le Maire ayant repris la présidence de séance, reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

| | Fonctionnement | Investissement |
|----------------------------|----------------|----------------|
| Restes à réaliser dépenses | 0,00 | 17 558,71 |
| Restes à réaliser recettes | 0,00 | 0,00 |

Et en déduit

| | |
|-------------------------------|-----------|
| Besoin total de financement | 31 480,46 |
| Excédent total de financement | 0,00 |

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros.

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

| | |
|------------|-------------------------|
| 31 481,00 | virement au compte 1068 |
| 194 040,10 | solde compte 002 |

Votants = 14 (dont 2 POUVOIRS)

Abstention = 0

Contre = 0

Pour = 14

5. DELIBERATION 2019-012 - Budget 2019

Rapporteur : Monsieur Damien Morel

Monsieur le Maire commente au Conseil Municipal le budget primitif de l'exercice 2019.

1- La section fonctionnement

En dépenses, des crédits ont été inscrits principalement dans les charges à caractère général et de gestion courante.

2- Le personnel

Les dépenses prévisionnelles inscrites au budget sont en légère augmentation pour tenir compte des évolutions indiciaires.

3- Les atténuations de produits

L'attribution de compensation versée par la commune à la CAPSO est stable par rapport à l'an dernier.

4- Les recettes de fonctionnement

Elles sont de diverses natures, les dotations (chapitre 74), impôts et taxes et les redevances (chapitre 70).

A noter pour le chapitre 73 :

- la taxe sur les pylônes électriques, la taxe sur l'électricité, la taxe de séjour réinvestie dans les dépenses liées à l'accueil des touristes

Au chapitre 70 :

- redevance associée aux antennes dans le clocher, France Telecom, GrDF, GrT Gaz et ErDF
- Remboursement frais de personnel CCAS

La commune devrait percevoir en outre 5 000 euros de l'opérateur free au titre des droits d'entrée et son installation d'ici à fin 2019.

Les taux de la fiscalité locale sont inchangés pour leur part communale par rapport à l'an dernier.

| | en % |
|------------------------|-------|
| Taux taxe d'habitation | 13,30 |
| Taux foncier bâti | 14,76 |
| Taux foncier non bâti | 35,57 |

La location des salles contribue pour environ 13 000 euros aux produits de gestion courante.

5- La section investissement

En dépenses des nouveaux crédits sont inscrits principalement pour :

- Etude sur les bâtiments communaux et premiers travaux
- Acquisition épareuse
- Emprunt : 26 666,67euros part remboursement capital

6- Les recettes d'investissements

L'excédent de fonctionnement permet de financer en partie les dépenses d'investissement (virement de 188 000 euros environ).

Le FCTVA perçu au titre des investissements 2017 (environ 13 0000 euros).

La totalité de projet EAC et mairie est inscrite au budget en recettes et dépenses.

7- Etat de l'endettement

A fin 2018 l'endettement de la commune est de 266 666,65 euros (suite emprunt de 2013).

Le coût de la dette est de 35 893,34 euros pour 2019 (remboursement capital et intérêts).

Il sera proposé de contracter un emprunt de 500 000 € dont les intérêts seront pris en charge par la FDE62 dès 2019.

8- Ratios financiers

| Informations financières - ratios | | Valeurs | Moyennes nationales de la strate |
|-----------------------------------|---|----------|----------------------------------|
| 1 | Dépenses réelles de fonctionnement/population | 636.62 | |
| 2 | Produit des impositions directes/population | 297.58 | |
| 3 | Recettes réelles de fonctionnement/population | 632.20 | |
| 4 | Dépenses d'équipement brut/population | 2 059.27 | |
| 5 | Encours de dette/population | 402.82 | |
| 6 | DGF/population | 61.93 | |
| 7 | Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2) | 0.38 | |
| 8 | Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2) | 1.15 | |
| 9 | Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2) | 3.26 | |
| 10 | Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2) | 0.64 | |

Mise au vote du budget

L'assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau du chapitre pour la section fonctionnement
- au niveau du chapitre et avec opération pour la section d'investissement.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité (14 voix POUR dont 2 pouvoirs):

Approuve le budget à arrêter pour 2019 soit :

Recettes de fonctionnement : 612 558.20 euros

Dépenses de fonctionnement : 612 558.20 euros

Recettes d'investissement : 1 457 215.16 euros

Dépenses d'investissement : 1 457 215.16 euros

6. Questions diverses

- Subvention DSIL 2019 : Monsieur le Maire informe l'assemblée que les services de la sous-préfecture lui ont demandé de poser un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation du Soutien à l'investissement Public Local. La demande a été faite à hauteur de 35% du montant réévalué HT du projet EAC Mairie. Une délibération d'acceptation de ladite subvention sera à prendre prochainement. Cette demande remplace celle au titre de la DETR.
- Etudes interventions Etablissement Public Foncier : Messieurs Letellier et Morel indiquent que l'Agence d'Urbanisme étudie plusieurs scénarios pour la requalification du secteur de la maison forestière du Rossignol et du site du garage Leroy. Pour le premier, trois logements seraient envisageables avec peut-être une réhabilitation de l'actuelle maison forestière qui représenterait un intérêt historique. La question de la gestion « humaine » du dossier par l'Office National des Forêts reste floue à ce jour. Pour le second et si le temps ne nous fait pas défaut, une convention auprès de l'EPF permettrait de se donner le temps de la réflexion sur le devenir de ce site dont l'emplacement est stratégique (logements à vocation sociale pour seniors, cellule commerciale, local technique sont des pistes de réflexion à ce stade avec la possibilité de se réapproprié l'espace « placette »). L'intérêt de l'intervention de l'EPF est que l'établissement se porte acquéreur le temps d'affiner le projet et ce dernier prend également à sa charge démolition et dépollution si nécessaire lorsque qu'un projet lié à du logement aboutit.
- Etude Logements Bagard : les services du département et de l'agence d'urbanisme étudient l'accès à la parcelle une décision pourrait intervenir d'ici à juin. L'espace réservé n'a pas été remis en cause lors de l'enquête publique.

- Randonnée chemin du Zieux et Passerelle du sentier de la cuvette : Les services du département ont indiqué qu'ils envisageaient de changer la passerelle à leurs frais à hauteur de 143 000 euros HT. Fort de cette information et de la mobilisation des départements du Nord et du Pas de Calais sur le sujet du chemin du Zieux et du sentier de la Cuvette, monsieur le Maire organise un point le 24 avril afin de voir si la prise en charge par les départements et les intercommunalités concernées est concevable via une délégation de maîtrise d'ouvrage.
- Rendu chemin du Zieux et de Pierres : le verdict est tombé, le secteur qui pose souci (obstruction passage) pour accéder à la réserve est bien sur domaine privé en ce qui concerne le chemin du Zieux. L'étude Ingeo nous permet de savoir ce qui est propriété communale et ce dernier est quasiment intégralement dans l'eau. Pour le chemin de Pierre, un nouveau tracé est envisagé en lisière de forêt avec transfert de propriété. Cette opération pourrait être envisagée sous forme de mécénat d'entreprise, attache a été prise auprès de monsieur le Maire de Renescure dans ce sens.
- Evolution chemin du Coulmour : Demande a été faite au Parc Naturel afin de revoir le projet en incluant la reprise du chemin aux propriétaires qui seraient intéressés. Une acquisition par la commune de la parcelle Davion est également envisageable afin de faciliter le nouveau tracé. Pour rappel le projet initial empruntant la propriété de Monsieur Bernard n'est plus possible, ce dernier ayant retiré son accord. Monsieur Letellier rappelle les enjeux de mobilité douce sur ce projet entre Saint Omer et Clairmarais sans emprunter la départementale pour le loisir mais également dans les déplacements pour le travail.

.....

Monsieur le Maire clôt la séance à 19 h 45

Secrétaire

Marie-Paule CORNUAU

Président

Damien MOREL

Présents

Francis FLAJOLET

Philippe HOCHART

Jean-Luc ANSELLE

Valérie LASAGESSE

Casimir LETELLIER

Céline LAMBERT-VENIEL

Christine TAVERNIER-TRACHE

Véronique RUCKEBUSCH